

tantes abordées lors des négociations commerciales multilatérales de Genève. Des mesures importantes ont toutefois été prises dans presque tous les secteurs des négociations, y compris la présentation d'un projet de formule de réduction tarifaire pouvant servir de base aux négociations sur les tarifs douaniers. Lors de ces discussions, la délégation canadienne a précisé les éléments qui doivent être intégrés à l'accord pour répondre aux besoins particuliers de la structure industrielle et des capacités d'exportation du Canada.

Au cours des N.C.M., le Canada a souligné l'importance d'étudier également les nombreux obstacles non tarifaires aux échanges, telles les restrictions sur le contingentement, les normes techniques, les pratiques de passation des marchés de l'État ainsi que les modalités douanières et administratives. C'est pourquoi il a participé de façon dynamique aux activités de tous les groupes de négociations et contribué pour beaucoup aux efforts visant à améliorer les modalités internationales d'utilisation des subsides publics et des droits compensateurs. Afin de favoriser notre politique de transformation plus poussée des ressources avant leur exportation, la délégation canadienne a présenté une proposition globale de négociations « sectorielles ». Celle-ci prévoit des accords sectoriels visant à réduire ou à éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires qui entravent les échanges de produits valorisés dans un certain nombre de secteurs importants.

Respectueux de l'engagement pris par les pays industrialisés de réserver, dans les N.C.M., un traitement spécial et plus favorable aux problèmes commerciaux des pays en développement, le Canada et d'autres nations industrielles ont proposé des réductions tarifaires sur un certain nombre de produits dits tropicaux. Au sein de différents groupes de travail, la délégation canadienne a contribué à l'étude de modalités d'application de mesures spéciales visant à accroître et à diversifier les débouchés des pays en développement.

Les problèmes posés par les investissements internationaux et les sociétés multinationales ont reçu beaucoup d'attention dans les

enceintes mondiales. Le Canada a collaboré avec les autres membres de l'O.C.D.E. à l'élaboration de lignes directrices pour les sociétés multinationales opérant dans les pays adhérents de l'Organisation, ainsi qu'à la préparation de deux déclarations, l'une sur le traitement national accordé aux investisseurs étrangers, et l'autre sur les consultations relatives aux politiques d'incitation et de pénalisation en matière d'investissements. Au sein des Nations Unies, le Canada a participé activement à la préparation d'un code de conduite régissant le commerce international, à la rédaction d'un accord visant à éliminer la corruption et les paiements illicites des transactions commerciales internationales, ainsi qu'à des travaux dans les secteurs des pratiques commerciales restrictives et du transfert des techniques.

Les débats canadiens sur les projets de refonte de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et de la Loi sur les brevets et la révision décennale de la Loi sur les banques ont été suivis avec un certain intérêt à l'étranger. Nos missions se sont efforcées de faire comprendre les intentions du Canada à nos partenaires commerciaux et de recueillir leurs commentaires.

Le gouvernement a clarifié sa position sur le boycottage international et s'est fortement opposé à la discrimination et à la levée de sanctions fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, ou la religion. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré à la Chambre des communes que le gouvernement prendrait des mesures pour retirer l'aide ou les services accordés dans le cas de certaines catégories de transactions commerciales afin de contrer tout effet discriminatoire de telles sanctions sur les sociétés ou les citoyens canadiens. Ces mesures ne s'appliqueront évidemment pas aux boycottages sanctionnés par le Canada, comme celui de la Rhodésie, imposé par le Conseil de sécurité des Nations Unies, mais à tout autre boycottage international susceptible de comporter des aspects discriminatoires.

L'événement le plus important en matière d'échanges internationaux de produits de base a été l'adoption, à Nairobi, de la résolution 93